



SOMMAIRE

Éditorial: Un nouveau pas ,
R. Lécuyer,p1
les régions, elles rament et elles avancent, C. Ballouardp2
Les régionsp3
Le QI en question, C. Meljac.....p 4
Merci.....p 5, 6
Gratification des stagiaires.
B. Schneider.....p 8
Le bénévolat et les psychologues
Anne-Françoise Lof.....p. 9
Psychologie et prévention,
C. Ballouard.....p 10
En direct de la journée Européenne de la dépression : la FFPP y était !, F. Léonardp10, 11
Lancement de la campagne d'information « Dépression : en savoir plus pour en sortir » : Un programme pétri de bonnes intentions, B. Guinot,p. 11
Réglementer la déontologie des psychologues, pourquoi? Comment?p. 12
Argumentaire des 3e Entretiens Francophones de la Psychologie.....p13
Rejoignez la Fédération,p15

Directeur de la publication

Roger LECUYER

Rédactrice en chef

Brigitte GUINOT

Comité de rédaction

Christian BALLOUARD,

Marie-Christine GELY-

NARGEOT,

Stéphanie ANDRU

Marie-Jeanne ROBINEAU,

Dominique SZEPIELAK,

Bruno VIVICORSI

N° ISSN - 1763-4113

FFPP 92 rue

du Dessous des Berges

75013 Paris

Permanence téléphonique

le mardi après midi

Tel/fax. 00 33 (0) 1 43 47 20 75
www.ffpp.net - siege@ffpp.net

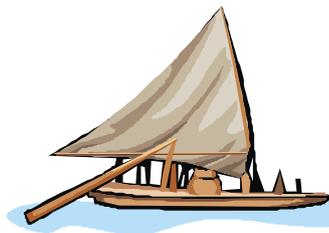
Un nouveau pas

Le colloque *Psychologie et Psychopathologie de l'Enfant* qui s'est déroulé du 11 au 13 octobre à la mutualité a connu un succès remarquable et remarqué. Environ 1500 personnes ont participé à cet événement, c'est évidemment une première réussite et une réussite considérable. Mais bien entendu, un tel succès quantitatif n'a de sens que s'il s'accompagne d'un succès qualitatif, autrement dit si les participants en sont contents. Tel est bien le cas : il était difficile aux organisateurs de se déplacer dans les locaux de la maison de la mutualité sans se faire arrêter par des gens connus ou inconnus d'eux qui tenaient à leur manifester leur très grande satisfaction, pour l'organisation, pour la qualité, pour la diversité. Parmi ces participants satisfaits, on a de plus pu noter les orateurs, satisfaits d'un public nombreux et dont la qualité d'écoute était remarquable. Autres satisfaits : nos partenaires dans l'aventure, pour qui les stands au colloque ont été d'une grande efficacité. Enfin, la moitié de la salle était debout à la clôture pour applaudir l'ensemble du colloque. Petite note moins optimiste : ce colloque inaugurerait une nouvelle formule, celle des communications informatiques automatisées de cinq minutes, toutes en libre service, mais dont certaines étaient de plus présentées en symposium. Il reste un apprentissage à faire pour que ce moyen soit efficace.

Un tel succès n'est pas le fruit du hasard : en première analyse, il est dû au talent et au travail de ceux qui ont œuvré depuis des mois à cette réussite, et évidemment au comité scientifique et au comité d'organisation, mais plus particulièrement à trois personnes : Jeannine Accoce, qui est devenue une experte remarquable dans la gestion de tous les aspects matériels d'un colloque. Robert Voyazopoulos, dont l'enthousiasme est difficilement résistible et dont les talents d'animateur, le travail et l'ouverture d'esprit sont connus de tous, Annick Weil-Barais, dont la culture éclectique en psychologie de l'enfant, le sérieux et l'ouverture d'esprit apportaient aux nombreux intervenants qui la connaissaient la garantie d'une diversité et d'une richesse qui a permis un plateau d'intervenants aussi relevé.

Un tel succès n'est pas le fruit du hasard, en ceci qu'il témoigne d'une confiance minimale dans l'organisation porteuse du colloque. La consultation de l'agenda des revues spécialisées ou l'avalanche des mèls reçus montrent que le nombre annuel de colloques en psychologie en France est considérable. Dans ces conditions, pour émerger, il faut avoir un nom. Et c'est la deuxième chose qui frappe dans les discussions que les uns et les autres ont pu avoir en marge de ce colloque : les participants ne témoignaient pas seulement de leur satisfaction quant au colloque, mais aussi de leur confiance dans la FFPP et dans son développement. Ils témoignaient aussi du fait que dans leur entourage, la FFPP est de mieux en mieux connue, que ses objectifs sont de mieux en mieux compris et partagés, que sa notoriété croît, comme le montre par ailleurs l'augmentation régulière des adhésions individuelles. Ce développement n'est pas au quotidien un processus spectaculaire, mais un événement comme ce colloque lui donne d'un seul coup un relief évident. Les critiques stériles longtemps adressées à la Fédération ont un impact qui ne cesse de s'affaiblir, et il est de plus en plus clair pour ceux qui souhaitent un rassemblement de la profession que la solution se trouve dans la Fédération. Dans ce processus, le colloque a marqué une nouvelle étape, une étape importante.

Roger Lécuyer



les régions, elles rament et elles avencent

La première vague des succès des régions de la FFPP, initiée par les militants des organisations, ne permet plus d'attaquer la falaise des régions encore inertes. Certes, entre temps, une seconde génération a pris un relais sur d'autres régions dont on espère beaucoup de l'essor. Jusque là le bon cœur a permis de faire face à la mauvaise fortune, il est temps de concilier volonté et prospérité dans un engouement. L'assise financière de la Fédération est affirmée et comme la volonté d'intervention est confirmée, c'est chose possible et même due aujourd'hui. En effet, le consumérisme du succès des manifestations nationales ne doit pas faire oublier la nécessité de l'ancrage des débats sur la profession dans les régions, dont l'organisation de la remontée nécessite des financements.

Dans le déploiement qui est le sien, la FFPP structure naturellement les modalités de son fonctionnement qui ne doivent moins être vues comme des contraintes que comme le champ d'un cadre nouveau qui fait appel à autant d'engagement et de conviction. Un engagement contractualisé pas seulement parce qu'un financement oblige à un rendu de comptes, mais parce que la conviction première de la pertinence et la crédibilité d'une action par son ancrage situationnel doit tenir à l'écoute et à la réponse.

En adéquation s'ajoutent des espaces de débats nécessaires entre les régions elles-mêmes, que ce soit en amont des CAF, la veille ou juste avant, ou lors d'échanges sur une liste de diffusion spécifique qui ne devrait pas tarder à revoir le jour. La règle adoptée pour le premier des accompagnements est un financement sur budget prévisionnel au delà du reversement à chaque région de 10 % des cotisations individuelles perçues, même s'il existe une incitation à l'autofinancement. Tous les psychologues comptent sur nous.

Une région est le terreau dans lequel s'ancre la gestion des malaises de la profession, où se gèrent les grandes questions sociétales qui s'emparent de la discipline et l'énergie pour promouvoir une visibilité sociale de la psychologie. Il s'agit donc de s'investir dans les grandes actions entreprises, notamment la situation difficile de l'emploi des psychologues, la réforme licence-master-doctorat (LMD), la procédure de légalisation de l'usage du code de déontologie des psychologues et nombre d'évènements de l'actualité qui amènent la FFPP à une réflexion et à des actions auprès des pouvoirs publics, de la presse et des organisations professionnelles.

Rejoindre la FFPP, c'est rompre l'isolement fréquent des psychologues et s'organiser pour optimiser la structuration de la profession, c'est accompagner les grandes questions liées à l'exercice professionnel et préparer son évolution nécessaire tant nationale qu'europpéenne.

Christian Ballouard

Vous souhaitez rejoindre la région où vous exercez :

Les régions disposant d'un règlement intérieur

FFPP Guadeloupe (971)

Timothy Montoute

guadeloupe@ffpp.net

FFPP Limousin (19,23,87)

Présidente : Sylvie Dauriac

limousin@ffpp.net



FFPP Ile-de-France (75,77,91,92,93,94,95)

Président : Florent Léonard

iledefrance@ffpp.net

FFPP Paca (04,05,06,13,83,84)

Présidente : Claude SABLE

paca@ffpp.net

les régions disposant d'un règlement intérieur en cours d'adoption

FFPP Aquitaine (24, 33, 40, 47, 64)

Présidente : Françoise Bissey

aquitaine@ffpp.net

FFPP Centre (18, 28, 36, 37, 41,45)

Président : Daniel Le Garff

centre@ffpp.net

les régions disposant d'un bureau ou d'un correspondant

FFPP Auvergne (03, 15, 43, 63)

Correspondante : Danièle Coste

auvergne@ffpp.net

FFPP Bourgogne (21,58,71,89)

Correspondant : Jean-Yves Baudouin

bourgogne@ffpp.net

FFPP Champagne-Ardennes (08,10,51,52)

Président : Arnaud Calmus

champagneardennes@ffpp.net

FFPP Corse (2A,2B)

Correspondant : Dominique Fanni

corse@ffpp.net

FFPP Franche-Comté (25,39,70,90)

Vincent Perrier

franchecomte@ffpp.net

FFPP Haute Normandie (27,76)

Correspondant : Dominique Boimare

hautenormandie@ffpp.net

FFPP Languedoc Roussillon (11,30,34,48,66)

Anne Gayral

languedocroussillon@ffpp.net

FFPP Lorraine (54,55,57,88)

Rémi Mervelet

lorraine@ffpp.net

FFPP Nord-Pas-De-Calais (59,62)

Président : Arnaud Delmaere

nordpasdecals@ffpp.net

FFPP Pays-De-Loire (44,49,53,72,85)

Christine Jeoffrion

paysdeloire@ffpp.net

FFPP Rhône-Alpes (01,07,26,38,42,69,73,74)

Président : Robert Martin

rhonealpes@ffpp.net



limousin@ffpp.net
12 rue Paul Savigny

87000 Limoges

☎ 05 55 36 14 11

Nous nous sommes réunis **mardi 23 octobre 2007** pour une réunion régionale dont le but était de faire le lien entre les membres de la région, tout en faisant le point sur l'actualité tant régionale que nationale.

Au plan régional :

→ Participation de deux collègues à des instances régionales : le Comité de Protection des Personnes et le COREVIH Limousin Midi Pyrénées.

→ La formation Groupe d'Analyse des Pratiques fonctionne depuis septembre et donne satisfaction aux membres qui s'y sont inscrits. Nous projetons de reconduire ce projet sur 2008.

→ Les Commissions du psychologue dans le champ de la santé et de déontologie restent maintenues.

→ Une situation d'usurpation du titre de psychologue est en cours de traitement.

→ Notre soutien aux candidats reçus au dernier concours de la FPH a permis de surmonter les obstacles à leur nomination effective. Il existe des soucis récurrents quant à la titularisation des psychologues dans la FPH.

Des actions communes avec les autres régions seraient à envisager, en articulation avec la commission « psychologue dans le champ de la santé ».

Faute de candidat, le bureau régional reste composé de quatre membres au lieu de cinq.

Nous avons débattu de diverses possibilités de journées de formation/information en Limousin en 2008. Quatre sont au travail :

Une journée sur le plan Alzheimer et la place des psychologues.

Une journée sur les écrits des psychologues.

Une conférence sur psychanalyse et littérature.

Une journée sur les possibles points de rencontre de la psychanalyse et des TCC. Philippe Lestage et Maryline Gaudaud se

chargent de préparer l'argumentaire.

Au plan national :

Nous avons évoqué le CAF du 8 décembre et l'élection du/des futur(s) président(s) et secrétaire général.

Présentation du spécial Fédérer intitulé « Réglementer la déontologie des psychologues. Pourquoi ? Comment ? (disponible version papier sur demande.)

Les décrets d'application de l'article 52 sont au point mort.

Un livret intitulé « La dépression en savoir plus pour en sortir » vient d'être édité par l'INPES et est disponible via le site www.info-depression.fr. Les psychologues y ont une place reconnue.

Nous avons rappelé les futurs colloques nationaux :

Colloque de l'AEPU le samedi 1^{er} décembre 2007 sur le thème « Psychologie à l'Université : un paysage en mutation profonde, des enjeux majeurs pour la discipline »,

Les Entretiens Francophones de la Psychologie du 3 au 5 juillet 2008 sur le thème « Psychologue : une valeur ajoutée » ;

Colloque de psycho-géronto en 2009

Marie-Claude Guette Marty et Brigitte Guinot ont présenté un panel d'interventions choisies lors du récent colloque « Psychologie et psychopathologie de l'enfant, 30 ans de clinique, de recherche et de pratique » organisé par la FFPP au Palais de la Mutualité à Paris :

L'intervention de Michel Fayol sur les processus d'apprentissage de la lecture et du calcul,

Celle de Roland Ramzei Géadah sur la place de l'enfant dans notre société,

Celle de Catherine Sellenet sur le concept de parentalité et son utilisation.

Une table ronde sur la psychanalyse et des neuro-sciences

Une modélisation Québécoise sur les enfants en situation de vulnérabilité.

La prochaine réunion régionale aura lieu
le **lundi 25 février 2007**.

Sylvie Dauriac, Présidente de la Coordination Régionale Limousin de la FFPP



iledefrance@ffpp.net

La commission de formation continue de la coordination régionale d'Île de France organise une conférence-débat dont l'enjeu est de faire travailler en commun des universitaires et des praticiens sur le thème :

Emotion, mémoire et psychologie du vieillissement A l'interface de la recherche et de la pratique

Recherche : Cécile GUILLAUME

(Laboratoire de Neuropsychologie-
INSERM E-0218/U923 - Caen) :

**Données comportementales et électrophysiologiques
chez le sujet âgé sain**

Illustrations cliniques :

Virginie ROCARD (Hôpital Sainte-Perrine - Paris),

Emmanuelle TRUONG-MINH (Réseau Santé Géronto 4 - Créteil)

Le vendredi 23 novembre 2007
De 14H30 à 17H30

Salle du Conseil

Conservatoire National des Arts et Métiers
2, rue Conté - 75003 PARIS

Inscription par mail (nombre de places limité)
Précisez nom, prénom, profession et somme à régler
(le règlement s'effectuera sur place)

Adhérents et étudiants : 7 euros

Non adhérents : 10 euros

Inscription et renseignements :
colloques-idf@ffpp.net



CONSULTER L' AGENDA DU SITE
<http://www.ffpp.net/modules/extcal/calendar.php>

Colloques, congrès, séminaires, journées d'étude
 Evénements de la FFPP: dates des réunions, rencontres nationales ou régionales
 Vous pouvez également poster les événements en lien avec la profession.

Saisine de la CNCDP

Une somme forfaitaire de 30 euros représentant une participation aux frais de fonctionnement de la CNCDP devra être versée par toutes personnes qui souhaitent la consulter.

L'Inpes lance un programme d'information sur la dépression <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/equilibre/pdf/Lettre31.pdf#page1>
 site consacré à la dépression : <http://www.info-depression.fr/>

Saviez vous qu'en commandant vos ouvrages **à partir du lien Amazon du site de la FFPP**, (Cliquez sur un des livres présentés) celle-ci reçoit une commission sur la vente effectuée? Alors n'hésitez plus! Vous participez ainsi à la maintenance du site (anonymat sur les commandes)



Vous pouvez également proposer des ouvrages

Envoyez un courriel à siege@ffpp.net
 En indiquant en objet livres amazon

guide la dépression, en savoir plus pour en sortir http://www.info-depression.fr/dist/_doc/DEPRESSION_LIVRET.pdf
 Bilan du Plan psychiatrie-santé mentale 2005-2008 : http://www.sante.gouv.fr/hm/dossiers/sante_mentale/plan_2005-2008.pdf

Le QI en question

Claire Meljac répondait dans le précédent **Fédérer** à Monique Binda présidente de l'**ANPEIP** (association de parents) en développant sa position de praticienne sur le marché des enfants précoces et sur l'indispensable repositionnement autant du côté des associations de parents que du côté des psychologues, qu'il y avait lieu d'effectuer. Le rappel qu'elle nous propose ce mois contribue au repositionnement en rappelant des notions essentielles.

La conférence de consensus proposée par la FFPP dans les mois à venir apportera, des pistes intéressantes dont les premiers bénéficiaires devraient être les enfants repérés et étiquetés comme précoces. BG

Petit rappel quantitatif: les véritables « surdoués » au sens psychométrique du terme (QI supérieur au deuxième ou au troisième écart-type, selon des critères variables) ne rassemblent pas une population importante. Dans le dernier cas (QI supérieur à 145: seuls enfants vraiment étonnants selon certains chercheurs) ils ne constituent, **par définition, que 0,2%** de la population. Comme on estime, en moyenne, le nombre des naissances annuelles à 800 000 en France, on compterait environ 1 600 « cas », par année (à partir de 3 ans seulement car on s'accorde généralement à dire que les Quotients de Développement observés aux plus jeunes âges n'ont guère de valeur prédictive).. A notre connaissance, selon des sources sérieuses, qui seraient sans doute à confirmer, seule une petite minorité d'entre eux manifeste des troubles psychologiques, en particulier dans le domaine de l'apprentissage. Les échecs scolaires confirmés et permanents se trouvent beaucoup plus répandus chez les autres enfants, particulièrement ceux atteints de retards de développement, circonscrits ou généraux.

On retiendra, par ailleurs, d'une toute récente recherche menée par Léo Vannetzel, psychologue, dans le cadre des mémoires présentés à l'Ecole des Psychologues Praticiens, que peu d'enfants consultant pour « surdouance » dans un centre spécialisé « sérieux » se caractérisent par une avance

psychométrique vérifiée (autour de 15%). Que faire de tous ceux qui ne montrent aucun signe de « brillance » exceptionnelle? Comment communiquer aux parents les résultats obtenus, démontrer le simplisme de leurs grilles de lecture, les soutenir dans leur déconvenue, revaloriser tel écolier aux capacités « normales » mais qui n'en est pas moins digne d'un intérêt aussi soutenu que son camarade dont les scores sont incontestablement supérieurs? Telle est la véritable question qui doit se poser aux psychologues et aux associations désirant aider enfants et parents. Le « battage » sur les surdoués dissimule totalement – c'est bien là le danger – l'opportunité de telles démarches et leur honnêteté.

Claire Meljac.

Chez Dunod, vient de sortir (387p 43 Euros)

Observer et comprendre la pensée de l'enfant avec l'UDN-II

Clinique piagétienne dans l'examen psychologique. Méthodologie. Etudes de cas

Claire Meljac et Gilles Lemmel ont utilisé les apports de Jean Piaget dans le domaine de la psychopathologie de l'enfant pour créer un outil d'investigation original et inventif, l'UDN (Utilisation Du Nombre), publié en 1980, puis réédité en 1999 dans sa version enrichie sous le nom d'UDN II. Ce test permet de mieux comprendre la pensée de l'enfant, son mouvement et sa construction. Le psychologue peut ainsi identifier chez le sujet consultant les signes de dysfonctionnement psychique, de performance manifeste ou de compétence latente. Il contribue à l'élaboration d'un pronostic et permet de définir des indications de prise en charge. L'UDN-II est un des outils de conception française les plus utilisés par les praticiens francophones de l'examen psychologique.

Info: BO du 25 octobre CIRCULAIRE N°2007-158 DU 17-10-2007 relative au parcours scolaire des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières à l'école et



Psychologie & Psychopathologie de l'enfant

MERCI!

aux 1600 participants qui ont suivi les réunions, les conférences, les symposiums, les tables rondes, les posters numériques ...



Superbe rencontre : programme scientifique, accueil, convivialité, diversité et complémentarité des approches, tables rondes et débats ... Merci pour ces instants précieux qui construisent la Psychologie de l'enfant et nourrissent la réflexion et les pratiques.
Viviane Touma, Professeur de Psychologie, Université de Kesrouan - Beyrouth - Liban.



Le timing ayant été respecté, les échanges ont été possibles et ont émané de nombreux participants. Les présentations "posters numériques", bien qu'inhabituelles, sont apparues simples et très synchro avec les discours.

Comme tout colloque de cette envergure on est frustré de n'avoir pu assister à tout ... Changements de salle, pauses, déroulé du colloque, ont été faciles et légers avec des hôtes et hôtesse d'accueil très efficaces. Encore bravo et merci.

Sabine Malivoir, Psychologue clinicienne, Centre d'Education thérapeutique de l'enfant diabétique -



Outre le formidable pionnier en psychologie de l'enfant que fût le regretté Jean Piaget, je pense qu'il nous a surtout appris que la mutualisation des connaissances et la mise en coordination de compétences différentes sont les clés de la compréhension du développement humain. Ce colloque cherchait à faire émerger et montrer à tous, les liens qui existent entre les différentes disciplines des sciences de la vie autour d'un thème précis : la psychologie de l'enfant. L'objectif est pleinement réussi puisque nous avons assisté à des échanges interdisciplinaires très constructifs durant les symposiums, avec des questions parfois déroutantes amenant une autre forme de justification et d'argumentation bien plus constructive que dans des rencontres plus classiques. La participation scientifique était de très grande qualité avec des intervenants des grandes conférences faisant référence dans leurs domaines respectifs. La forte participation des professionnels de la psychologie est également un point fort de ce colloque. En effet, la recherche n'a de sens que si elle peut trouver écho auprès de ceux qui la font vivre dans le cadre d'une pratique. Qui plus est, la recherche émanant de praticiens est souvent absente des colloques académiques, cette erreur fut réparée lors de ces trois jours. Il est par ailleurs important de pouvoir mettre en place des moments d'échange entre professionnels / scientifiques / grand public autour d'un colloque fédérateur comme celui que nous venons de vivre. Il est des événements que l'on ressent d'emblée comme faisant date dans la vie scientifique : ce colloque en fait partie. Espérons ainsi que l'expérience sera renouvelée dès l'année prochaine !

Olivier Schirlin,
olivier.schirlin@wanadoo.fr ou olivier.schirlin@chups.jussieu.fr
Docteur en psychologie, Université de Paris V Membre associé : CNRS-UPMC 7593, Centre émotion / Hôpital de la Pitié-Salpêtrière, 75013 PARIS.
Psychologue clinicien : Foyer d'Accueil Médicalisé de l'Association des Paralysés de France, 2 bis rue de la Bazaine, 88000 EPINAL.

Un très bon cru
Quelques mots du passionnant colloque francophone Psychologie et Psychopathologie de l'enfant qui s'est tenu en ce mois d'octobre 2007. Comment ne pas féliciter d'abord, pour l'organisation impeccable et chaleureuse la Fédération Française des Psychologues, les concepteurs et animateurs du projet, Annick Weil-Barais, Roger Lécuyer et Robert Voyazopoulos ainsi que les nombreux et dynamiques étudiants de Psychoprat qui ont informé, orienté et veillé si diligemment au confort des participants. Bravo aussi pour l'ambiance sereine, les dessins humoristiques du talentueux Bédu (BD « les psy », par Bédu et Cauvin) projetés lors des intermèdes, les ponctuations rafraîchissantes avec notamment le sociologue F. De Singly, le philosophe André Comte-Sponville et l'écrivain Philippe Claudel.
Parmi la foison de conférences, tables rondes et symposiums, il a été bien difficile de faire des choix, tant les apports étaient attractifs, denses, variés, porteurs de conceptualisations et recherches novatrices.

Notre attention a été plus particulièrement captée par quelques interventions, au rang desquelles :

- L'appel à vigilance de B. Golse sur l'évolution actuelle de la pédopsychiatrie, qui oscille entre un modèle médical et prédictif et un modèle psychodynamique,
- La conférence de Michel Fayol, intitulée « Les relations entre psychologie, neuropsychologie et psychologie de l'enfant : un retour sur les 4 dernières années », où l'auteur nous apprend que les enfants chinois disposent d'étonnantes facilités de mémorisation des faits numériques, en raison de la régularité de leur système de calcul.
- L'intervention de Jacques Grégoire sur l'examen psychologique de l'enfant en France, qui propose en conclusion : « Il n'existe pas d'examen psychologique indépendant de la culture ... Les biais culturels ne sont pas limités au seul langage, mais concernent tous les aspects du comportement et de la communication ».
- Le symposium sur le thème « Enfants en famille en situation de vulnérabilité » avec notamment la présentation par nos collègues canadiens, C. Lacharité, L.S. Ethier (Québec) d'un modèle écosystémique très pointu de compréhension des situations de négligences graves envers les enfants et la réflexion de R. Scelles sur la vulnérabilité du lien fraternel dans les fratries où un enfant est handicapé ...
- La conférence de R. Ramzi Geadah sur « La psychologie de l'enfant au regard des récentes évolutions sociologiques et législatives ».
- La conférence de Catherine Sellenet , « de la parentalité au parentalisme, l'émergence d'un nouveau paradigme », où



l'auteure pointe l'essor, l'abus et la dérive de ces concepts, la primauté de la fonction parentale sur d'autres fonctions risquant à terme de réduire les parents à des auxiliaires d'éducation, à les instrumentaliser...

En bref, un moment précieux, vitalisant, riche de rencontres, de confrontations et d'échanges, l'occasion du rassemblement de psychologues francophones issus de champs très divers.

Marie-Claude GUETTE-MARTY,
psychologue clinicienne, Conseil Général de la Haute Vienne

Merci à Marion Fauconier pour le talent de ses photos.

Le livret des résumés (120 pages), édité par Dunod, est disponible au prix de 15 euros (port compris) auprès de :

Jeannine Accoce FFPP 92, rue du Dessous des Berges
75013 PARIS

Tél/fax : 33 (0)1 43 47 20 75

E-mail : siege@ffpp.net

Les conférences ont été enregistrées sur CD par
Congrès Minute

Tél. : 01.48.76.70.83

congres.minute@wanadoo.fr

ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
EN PSYCHOLOGIE DES UNIVERSITÉS

A E P U

**Psychologie à l'Université :
un paysage en mutation
profonde,**

**des enjeux majeurs
pour la discipline**

**Journée-Débat proposée par
l'AEPu le Samedi 1er décembre
2007
9h à 17h30 à Boulogne**

www.aepu.org

PRENEZ NOTE PRENEZ NOTE PRENEZ NOTE

Un changement de lieu pour l'annonce de la journée du 16 novembre organisée par l'AFPTO *Psychologie du travail et dynamique des changements*, elle a lieu à Paris 10 -Nanterre et non au CNAM. Par contre, le CNAM organise le 25 janvier 08 à la Mutualité un colloque international *Clinique du travail et psychiatrie*, herve@cnam.fr

**"Vous aimez Fédérer?
faites-en profiter vos collègues!"
Faites le circuler dans votre réseau**

Publications reçues au siège



« Ce numéro met en lumière le chemin qui va de la philosophie aux sciences humaines. Facile d'accès, il offre un coup de projecteur de la fin de la Renaissance jusqu'à nos jours, sur les hommes et leurs idées devenus des références de la culture générale. Pour chaque philosophe, savant, intellectuel...trois éléments sont proposés : des données biographiques, ses idées force et un aperçu d'un texte ou d'un livre ayant compté. »
Nicolas Journet, rédacteur et coordonnateur du numéro.



Ce mois-ci dans
Le Journal des psychologues
n° 252, Novembre 2007

DOSSIER
Le psychologue et l'hôpital



www.snuippinfos.snuipp.fsu

Psychologue dans les écoles
ou super-nanny ?



Notre dossier sur la nouvelle gouvernance se compose de deux parties.

D'abord, des exposés et des analyses de la loi et du décret qui définissent la « nouvelle gouvernance ».

Ces textes (de M-O Rucine, J Maillard, E Garcin) répondent à des nécessités d'information mais surtout d'analyse des conséquences et des changements auxquels nous pouvons nous attendre dans les années à venir.

Ils nous incitent, puisque nous sommes les « oubliés » de ces réformes, à nous organiser et à imposer notre existence.

l'APPS, (Association des Psychologues : Pratiques et Savoirs) organisait le 22 septembre une

« journée Polyphonique »

à laquelle était conviée la FFPP, représentée par Marie Jeanne Robineau.

Espace de confrontation et de recherche, l' APPS, ouvrait ses portes, avec cette première journée, à la réflexion de ses pairs, en proposant de partager ses interrogations, ses avancées



quant à l'avenir, au devenir du psychologue dans la CITE...Issue d'une double histoire, celle de l'inscription sociale du psychologue d'une part et celle du principe de la co-formation, une des valeurs fondatrices de l'ANREP d'autre part, l'APPS trouve ses origines dans le désir de la transmission, à partir des pratiques des psychologues qui l'instituent.

www.appspsy.org

Samedi 17 novembre 2007

De 13h30 à 17h

Réunion des organisations signataires du code de déontologie
À psychoprat

Vendredi 30 novembre 2007

De 10h30 à 17h

Réunion du groupe de travail VAE
Organisé par la Commission pédagogique
de l'AEPUP, le groupe de travail VAE poursuivra sa mise au point
d'un référentiel Master.

Participants AEPUP, FFPP, AFPTO, AIPPC, SFP, SNP
Boulogne, salle à préciser

samedi 1er décembre 2007

9h à 17h à Boulogne

Journée débat

« la psychologie à l'université »

Proposée par l'AEPUP



Vendredi 7 décembre 2007

De 13h à 15h

Commission rôle et place du psychologue dans le champ de la
santé (regroupement psychothérapie + gérontopsychologie)

De 15 à 17h

Réunion du comité d'organisation des 3e Entretiens
Francophones de la Psychologie

De 17h à 21h

Bureau Fédéral élargi

A Boulogne

Samedi 8 décembre 2007

De 10h à 17h

Conseil d'Administration fédéral

À Boulogne

Fédérer 29

A propos de la (non) rémunération des stages. Un point d'actualité.

**Benoît Schneider,
Président de l'AEPU**

Suite à un certain nombre de questions adressées par des collègues universitaires et praticiens au sujet de la « rémunération des stagiaires », voilà donc quelques éléments d'information qui rappellent les principes ayant fondé la « gratification des stagiaires » et l'actualité des débats en cours.

La LOI n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances a prévu le principe d'une « gratification » et non d'un salaire pour les stagiaires étudiants lorsque le stage en entreprise dure plus de trois mois consécutifs.

Art. 9 : Les stages en entreprise ne relevant ni des dispositions de l'article L. 211-1 du code du travail, ni de la formation professionnelle continue telle que définie par le livre IX du même code font l'objet entre le stagiaire, l'Organisme d'accueil et l'établissement d'enseignement d'une convention dont les modalités sont déterminées par décret. Ces stages, à l'exception de ceux qui sont intégrés à un cursus pédagogique, ont une durée initiale ou cumulée, en cas de renouvellement, qui ne peut excéder six mois.

Lorsque la durée du stage est supérieure à trois mois consécutifs, celui-ci fait l'objet d'une gratification dont le montant peut être fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu ou, à défaut, par décret. Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire au sens de l'article L. 140-2 du même code.»

Il était donc prévu initialement que le montant des gratifications soit négocié par convention de branche ou accord professionnel. Le décret du 29 août 2006 précise que le montant de la gratification doit figurer dans la « convention de stage ».

Décret n°2006-1093 du 29 août 2006 pris pour application de l'article 9 de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances

Art. 1. Les établissements d'enseignement préparant à un diplôme de l'enseignement supérieur dont les étudiants accomplissent les stages en entreprise prévus à l'article 9 de la loi du 31 mars 2006 susvisée élaborent, en concertation avec les entreprises intéressées, des conventions de stage sur la base d'une convention type.

Art. 2. Les conventions types sont approuvées par les autorités compétentes des établissements et sont rendues publiques. Cette publicité peut intervenir par voie électronique sur le site internet des établissements.

Art. 3. Les conventions types précisent les clauses que doivent impérativement comporter les conventions de stage au nombre desquelles :

1° La définition des activités confiées au stagiaire en fonction des objectifs de formation ;

2° Les dates de début et de fin du stage ;

3° La durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire dans l'entreprise. La présence, le cas échéant, du stagiaire dans l'entreprise la nuit, le dimanche ou un jour férié doit être indiquée ;

4° Le montant de la gratification versée au stagiaire et les

modalités de son versement ;

5° La liste des avantages offerts, le cas échéant, par l'entreprise au stagiaire, notamment en ce qui concerne sa restauration, son hébergement ou le remboursement des frais qu'il a engagés pour effectuer son stage ;

6° Le régime de protection sociale dont bénéficie le stagiaire, y compris la protection en cas d'accident du travail dans le respect de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale ainsi que, le cas échéant, l'obligation faite au stagiaire de justifier d'une assurance couvrant sa responsabilité civile ;

7° Les conditions dans lesquelles les responsables du stage, l'un représentant l'établissement, l'autre l'entreprise, assurent l'encadrement du stagiaire ;

8° Les conditions de délivrance d'une " attestation de stage " et, le cas échéant, les modalités de validation du stage pour l'obtention du diplôme préparé ;

9° Les modalités de suspension et de résiliation du stage ;

10° Les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter, notamment dans le cadre d'obligations attestées par l'établissement d'enseignement ;

11° Les clauses du règlement intérieur de l'entreprise applicables au stagiaire, lorsqu'il existe.

Toutefois « les dispositions relatives à la gratification ne concernent que les entreprises, elles ne s'imposent pas aux collectivités publiques, aux établissements et services publics n'ayant pas le statut d'entreprises, et aux associations. » Donc par exemple, concernant les stages de psychologues, la gratification n'a jusqu'ici pas concerné les établissements hospitaliers publics mais elle peut s'appliquer aux établissements hospitaliers privés.

Le gouvernement avait fixé un délai de 12 mois pour permettre aux partenaires sociaux de négocier la gratification des stages de plus de 3 mois. Début octobre 2007, seuls les cabinets d'avocats et les pharmaciens avaient signé un accord professionnel national (AEF, 17 octobre 2007). C'est donc la solution du décret qui est mise en œuvre.

Un nouveau projet de décret sur les stages étudiants est en cours d'élaboration préparé conjointement par le Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité et par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il a été présenté le 17 octobre 2007 au Comité de suivi des stages et de la professionnalisation. Ce Comité, installé le 17 septembre dernier, comprend des représentants de syndicats étudiants, du mouvement de stagiaires « Génération précaire », les organisations syndicales de salariés et d'employeurs, les représentants d'Universités et de grandes écoles, des DRH d'entreprise, des représentants des administrations centrales des ministères du Travail et de l'Enseignement supérieur.

Le projet de décret prévoit une extension du champ d'application des lieux de stage : il concerne les stages en entreprise, au sein d'associations, et « dans les entreprises publiques et les établissements publics à caractère industriel et commercial », mais pas ceux effectués dans la fonction publique.

Il est possible que soit introduit dans la discussion l'éventualité d'une modulation de la gratification en fonction du niveau de formation du stagiaire de bac/bac+2 à bac+5.

Sources :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCXo500298L>

<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/SFHJS.htm>
AEF, dépêches 85276, 84796, 83259, 81527 (2007).

ECHOS DU FORUM INTERNET SUR LE BENEVOLAT

Dernièrement sur le forum de la FFPP, un fil de discussion a suscité un intérêt certain (près de 480 lectures en trois jours, 700 six jours plus tard) même si, en regard, la courbe d'internautes à oser se risquer dans l'argumentaire n'a semblé vouloir que faiblement s'y corréler (11 psychologues au bout de trois jours, 14 au terme de neuf jours d'échanges). Cette différence notable n'est peut-être pas étrangère au sujet initialisé : « *votre position sur « être psychologue bénévole* ». Un sujet qui ne laisserait donc pas indifférent mais sur lequel il serait potentiellement délicat de s'exprimer. Est-ce par constat rétroactif d'ignorance, de pratique de bénévolat déjà opérée ou projetée dans un avenir proche ou encore déjà conseillée à de jeunes collègues sans emploi, que le nombre de professionnels à se positionner est resté fort restreint? La question est ouverte.

En point de départ de ce post : un fondateur de forum de victimes d'abus sexuels exprime dans la file « annonces », sa recherche d'un psychologue bénévole pour intervenir ponctuellement sur son forum (gestion notamment des premières questions urgentes). Un internaute réagit alors à cette requête par une citation d'Odile Bourguignon : « *S'il peut y avoir des stagiaires bénévoles, il n'y a pas de psychologues bénévoles, c'est-à-dire de diplômés exerçant leur activité professionnelle sans être rémunérés* » (commentaire fait par O. Bourguignon de l'article 33 du Code de déontologie in « Ethique et déontologie en psychologie clinique »). Deux autres psychologues viendront également se positionner : l'un favorable, l'autre hostile au principe du psychologue bénévole.

En face, l'incompréhension du fondateur du forum pour qui le bénévolat en qualité de psychologue, semblait donner pour naturelle solidarité en regard des souffrances traversées par les victimes.

Afin d'élargir le débat et de l'ouvrir uniquement aux psychologues internautes, un nouveau post a donc été créé, avec la question de savoir s'ils accepteraient ou non d'être psychologue bénévole dans une institution.

Rendre compte d'un débat contradictoire sur forum est toujours un exercice délicat et si nous vous invitons à aller le parcourir, voici d'ores et déjà, quelques pistes développées par les participants :

Majoritairement les internautes se sont prononcés contre l'exercice du bénévolat en qualité de psychologue. L'un a constaté la présence de psychologues débutants bénévoles dans une jeune association mais avoue ne s'être jamais interrogé sur la question du bénévolat en tant que psychologue, d'où l'intérêt pour le débat qui s'instaure sur le forum. Un psychologue en recherche d'emploi témoigne du processus réflexif qui l'a amené à refuser une pratique bénévole aux côtés de psychologues rémunérés. Un autre s'interroge sur le constat d'un bénévolat jamais demandé (pensé) auprès d'autres professions : EJE, éducateur spécialisé. Certains relient le bénévolat du psychologue à une sous-estimation des compétences de la profession, au risque également d'alimenter le plafonnement des salaires. Il est aussi souligné la pensée illusoire d'une présence bénévole pouvant faire le creuset d'une création de poste (qu'en serait-il par ailleurs de la dette du psychologue ex-bénévole vis-à-vis de son employeur ?).

Autre interrogation évoquée : celle concernant tout professionnel psychologue dont la démarche de bénévolat s'effectuerait en surplus d'un travail rémunéré. Hypothèse parmi d'autres : serait-il que le plaisir d'exercer se perdrait alors sur le lieu même du travail rémunéré pour se « récupérer » sur un lieu autre, choisi librement, et qui, à première vue, paraîtrait plus léger ?

Deux internautes se disent opposés au bénévolat en raison de la situation actuelle de l'emploi mais nuancent cette opposition. Pour l'un en effet - exclue la crise de l'emploi - ne pourrait-on envisager une partie de la pratique « bénévolisable » comme par

exemple la formation. A cela il lui sera objecté la nature de « *vrai travail* » à la formation (coût en terme d'acquisition de savoir et de capacité à restituer le savoir attendu). Pour le second, « *la question soulevée ne se poserait presque pas si les psychologues ne mangeaient pas de la vache enragée* » et se demande si l'on ne verserait pas dans le dogmatisme à vouloir différencier, en matière de bénévolat, l'acte d'un psychologue de l'acte d'un médecin, d'un informaticien ou d'un commercial. Autrement dit, l'acte du psychologue ne serait-il efficient qu'à être payant ? Il est alors rappelé par un internaute, la nécessité du paiement comme liquidation du transfert, de la dette : « *quand le psychologue est bénévole, la dette reste. Et en prime... Le consultant ne peut inconsciemment manquer de se demander quel profit en terme de désir, en terme de jouissance, le psy vient satisfaire sur son dos /../ tout cela est bien préoccupant d'un point de vue éthique et technique* ». Cette part latente de la démarche bénévole est également soulevée par un autre psychologue en terme d'inexistence en réalité, du « bénévolat » : « *dès lors la question qui mériterait peut-être d'être posée : de quoi le psychologue dit « bénévole » se paye-t-il alors ? Et si, en dépit de ses rationalisations bien pensantes élaborées dans l'après-coup, le psychologue se payait alors sur le dos de la bête ?* »

Si tolérance devait être faite au bénévolat, un internaute la réserverait pour sa part, aux situations de crises graves, d'urgence avec obligation ensuite de passation (CMP, libéral,...). L'objection lui sera donnée que l'intervention dans les situations extrêmes répond à des connaissances spécifiques et que les intervenants dans de telles situations, sont rémunérés.

Du point de vue de la réglementation (cf. association loi 1901), l'attention sera aussi attirée à un autre moment du débat, sur le fait qu'« *un bénévole doit se distinguer d'un professionnel car il ne peut concurrencer l'entreprise libérale* ». Pour le cas où un psychologue exercerait bénévolement au sein d'une association ne payant pas de cotisations salariales, celui-ci ne serait pas « *pour autant exonéré des charges sociales correspondant à l'évaluation (prix) que le fisc ferait de son travail* ». Dans la même lignée pragmatique, un autre psychologue citera par ailleurs le cas d'une suppression d'assédics chez un bénévole aux Restos du cœur.

Enfin, émanera du débat, une proposition d'exercice professionnel encore autre, apparemment peu exploitée jusqu'ici par la profession : « *le volontariat dit de « solidarité internationale ou civile* ». Cette piste serait à creuser (avis aux internautes) mais notons déjà qu'elle comporte l'atout d'une rémunération et de points bonus pour un curriculum (reconnaissance d'une expérience singulière).

Il nous a donc semblé que se faire l'écho de ces échanges autour de l'acceptation à être psychologue bénévole pouvait susciter d'autres réflexions, voire des retours d'expériences concrètes de bénévolat, tant il est vrai que la signification littérale du terme bénévole, « *celui qui veut du bien* », (1) donne à penser.

Entre ceux pour qui la pratique du bénévolat n'était pas une question, ceux qui l'envisageraient comme un plus de pratique ou une solidarité nécessaire et ceux qui l'excluent, il y a place ouverte pour d'autres débats...

Anne Françoise Lof, psychologue

1 Cf. notion rapportée par Brigitte Guinot sur le site, et extraite du dictionnaire de la langue française d'Alain Rey.

Psychologie et prévention

A la suite d'un partenariat dynamique avec l'INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé) pour la rédaction d'un guide sur la dépression chez l'adulte, félicitations à Jérôme Lucas, la FFPP était invitée à la présentation de la campagne de santé publique qui va être lancée en novembre prochain sur les ondes. Cette présentation aux professionnels se fait en amont de plusieurs semaines des spots TV et radio facilitant ainsi le temps d'un routage du document auprès des professionnels concernés. Ce souci est à l'image de l'écoute fructueuse des psychologues : un rôle essentiel non paramédicalisé. Plus encore, mais les psychologues n'en sont pas les seuls responsables, ce guide d'information gratuit à destination du grand public prend des positions qui sont à saluer :

- 1) la psychothérapie apparaît comme la première solution avant le médicament antidépresseur
 - 2) le psychologue apparaît comme le professionnel de confiance à consulter aux côtés du médecin généraliste et du psychiatre.
- Ouf, la prévention n'a pas cédé à des pressions ! Certes, la portée d'un guide de 90 pages, même à des millions d'exemplaires et une campagne médiatique de quinze jours est fort limitée en termes de changement de comportement, mais si elle pèse sur les représentations et une évolution de celles-ci, ce n'est déjà pas un mal. La reconnaissance de la FFPP dans la structuration du champ de la prévention que les psychologues doivent investir est bonne pour la santé.

C'est même un devoir pour les psychologues que de structurer ce champ de la prévention ou plutôt des préventions avec l'ajustement social, le dépistage et l'évitement de la rechute,

appelés préventions primaire, secondaire et tertiaire. En effet, non seulement parce qu'ils proposent une approche écologique, sans médicament, mais surtout parce que celle-ci prend toute son ampleur à une époque où la médicalisation des problèmes sociaux périclité dans une ère du soupçon. Non pas que la démonstration complète d'une viabilité financière de l'intervention du psychologue soit établie, d'autant que cette fiabilité concerne le long terme, mais parce que la démocratisation des moyens de communication est confondue avec un syncrétisme médiatique qui prend pour de la diffusion ce qui n'est que de la réduction, congédiant la simplification pour le simplisme. Autrement dit, la psychologie apparaît à point nommé pour rappeler combien sa méthodologie de recherche est beaucoup plus subtile que celle de la recherche médicale (et l'INSERM en rend compte dans ses recrutements), son analyse de la demande sociale est fine, même dispersée, et son approche respectueuse de la complexité des situations. Il reste à examiner les modalités de cette structuration de la prévention par un professionnel qui a mis depuis fort longtemps au travail une réflexion sur le normal et le pathologique, sur le concept d'anomalie, sur le traitement des facteurs de risque et bien évidemment sur l'éducation, particulièrement pour la santé. L'exigence de haut niveau qui sied si bien au psychologue, le desservant dans maintes situations observées à travers le prisme économique-sociétal, trouve ici un terrain de déploiement qui fait de ce professionnel un acteur incontournable de la prévention.

Christian Ballouard

En direct de la journée européenne de la dépression : la FFPP y était !

La FFPP ayant participé à l'élaboration du guide d'information sur la dépression sous l'égide de l'INPES, a été invitée à participer à la 4^{ème} journée Européenne de la dépression organisée 9 octobre 2007 par France dépression (association d'usagers) en partenariat avec le ministère de la santé, l'INPES (institut national de prévention et d'éducation à la santé) et différents partenaires (Unafam, prepsy, european alliance against depression, la maison des usagers du centre hospitalier sainte Anne et Advocacy France).

La journée a été organisée en deux temps : la matinée durant laquelle nous avons abordé la question politique et organisationnelle des programmes de prévention, de dépistage et de prise en charge en France et en Europe (spots publicitaires, plaquettes d'informations, catégories de professionnels impliquées dans la prise en charge etc.), et l'après midi qui fut consacré à des aspects pratiques comme la présentation du DSM IV, l'expérience de médecins du travail, ou les évolutions des clauses de contrats d'assurances concernant l'invalidité liée à la survenue d'une pathologie mentale handicapante.

Concernant les psychologues, le constat est mitigé ! La France est l'un des pays d'Europe où le recours aux psychologues est le plus faible, pire encore, un psychiatre a demandé publiquement que soit instauré un master professionnel pour les psychologues, le tout dans un mélange souvent confus de débat psychanalyse/TCC. Pour résumer, il y a les médecins et les autres... Ce qui est aussi réducteur que les propos de Jacques Alain Miller commentant la campagne de prévention de la dépression sur

oedipe.com. Il resserrera son discours usé sur les psychologues tout juste bons à faire passer des tests et des questionnaires. Bien entendu le public a pu être rassuré sur la solide formation théorique et pratique des psychologues et sur notre capacité à détecter (voir diagnostiquer ???) une pathologie mentale et à orienter un patient vers un psychiatre si celui-ci en avait besoin. Ouf ! Encore fallait-il que les psychologues soient représentés pour le dire et ne pas laisser croire n'importe quoi.

Du point de vue des usagers plusieurs revendications, la première et à mon sens la plus légitime : « nous voulons être soignés et bien soignés » certains patients racontent comment ils ont « traîné » leur dépression des mois voir des années avant qu'un médecin ou un psychologue leur parlent de dépression (et pas d'une petite crise existentielle, de fainéantise, de mauvaise volonté etc.) et leur proposent un traitement souvent composé d'un recours médicamenteux et d'une psychothérapie.

La seconde des revendications est très forte et concerne directement les psychologues. Les associations d'usagers souhaitent que les consultations psychologiques en libéral soient prises en charge par la sécurité sociale comme elles le sont déjà dans le cadre de certains réseaux de soins à domicile (cancer, psychiatrie, soins palliatifs etc..)

La troisième revendication, aussi forte que les autres voire plus, est d'y voir clair dans l'offre de soins : comment identifier les professionnels ressources, comment organiser sa prise en charge et comment se repérer dans les différents modèles psychothérapeutiques proposés. On saluera au passage le travail fait par psycom75 qui a déjà travaillé la question et met à disposition des dépliants plutôt bien faits, même si on aurait aimé que les psychologues y aient une plus grande place.

Cette journée de travail a été constructive et a permis de

maintenir le dialogue avec les usagers et les représentants du ministère de la santé tout en faisant tomber certaines fausses idées qui ont la vie dure ! C'est certain il nous reste une place à renforcer entre les psychothérapeutes auto-proclamés et les

médecins mais aujourd'hui les usagers savent qu'ils peuvent compter sur notre professionnalisme en matière de psychologie.

Florent Léonard

Lancement de la campagne d'information « Dépression : en savoir plus pour en sortir » : Un programme pétri de bonnes intentions

Nous prenons note :

Que le programme de prévention de la dépression donne une large place à la compétence du psychologue, qu'il devient un acteur de la prise en charge.

Que les propos de Madame le ministre prennent en compte les derniers développements des sciences humaines, les contributions croisées de la philosophie, de la psychanalyse et des sciences.

Que le signifiant dépression est adoubi du sceau de la santé. Adieu mélancolie, tristesse, vague à l'âme, langueur, inertie

Que la dépression est l'affaire de tous et à ce titre elle est dé-stigmatisée : soyons dépressifs mais sans complexe. L'inspiration langagière est maintenant médicale, foi de ministre, d'INPES, de HAS.

Que la dépression devient affaire de santé publique, qu'il faudra être innovant et offensif surtout auprès des personnes vulnérables.

Et enfin la prise en charge médicamenteuse de la dépression ne suffit plus, ou pour le dire autrement oui la dépression est un marché juteux pour les laboratoires pharmaceutiques et ceux qui gravitent autour.

Il n'empêche que ces bonnes intentions sont encore bien loin (en ce qui concerne les psychologues) des dispositifs qui donneraient alors raison à un discours volontariste dans lequel nous sommes impliqués.

Faut-il rappeler que les demandes de consultation dans les CMP, les prises en charge dans le CMPP pour les enfants et adolescents, sont saturées ? Que les dispositifs de prise en charge proposés par des psychologues en libéral ne bénéficient d'aucun remboursement de la sécurité sociale, même si de plus en plus de mutuelles ou d'assurances privées commencent à y réfléchir, excluant de fait les plus démunis. Doit-on conclure que cette population échappe aux affres de la dépression et de son cortège de détresse psychologique ?

Si les psychologues sont reconnus comme des partenaires, ne soyons pas dupes de la précarité de cette situation. Soulignons et insistons sur l'extrême prudence (à lire dans le livret « la dépression, en savoir plus pour en sortir ») des mots et formules utilisés pour ne froisser personne, avec pour conséquence une version édulcorée. La psychothérapie (dont on conseille qu'elle

soit effectuée « tout de même » par les psychologues !) est affirmée comme un moyen essentiel du traitement. Il a été reproché à la FFPP (par un internaute utilisateur régulier du forum du site) d'avoir conforté en participant aux travaux d'élaboration du livret, une conception ontologique et naturaliste de la souffrance psychique. Que les choses soient claires. Nous ne sommes pas dupes de la signification d'un institut tel que l'INPES avec sa vision objectivante des situations humaines et des préconisations qui s'ensuivent ou encore celui de la HAS, bras armé de la politique du ministère de la santé, et des politiques de prévention. Il n'empêche que la ligne d'action poursuivie par la FFPP depuis sa création, du rôle et de la place du psychologue dans le champ de la santé est d'être force propositionnelle du métier et de la discipline sans s'écarter des fondations de nos missions. Nous voulons croire que c'est une position partagée par les autres organisations professionnelles puisque nous nous sommes retrouvés ensemble à décliner les mêmes recommandations (FFPP, SFP, SNP, SIUEERPP, Réseau) dans la rédaction finale du livret.

Il sera nécessaire dans un prochain **Fédérer** de faire une analyse du rapport du plan de santé mentale effectué dans le même temps du lancement de cette campagne. Nous reviendrons sur les postes de psychologues dont on parle dans les créations d'emploi et nous insisterons pour dénoncer les situations toujours précaires de propositions de postes à temps trop partiels et ne débouchant pas sur une titularisation.

En conclusion rappelons que si les psychothérapeutes auto-proclamés n'apparaissent pas dans les dispositifs de prise en charge alors qu'ils avaient participé aux groupes de travail, c'est tout simplement parce que le décret d'application de l'article 52 peine à sortir du fait d'incohérences juridiques dans la rédaction de la loi. La place du psychologue, de son autonomie professionnelle revendiquée et affirmée, reste toujours pour nos partenaires institutionnels un point de butée, une résistance. Si d'autres professionnels dans l'avenir et du fait de formations sur mesure sont reconnus comme des partenaires des prises en charge de la santé définies par les politiques de santé publique, nul doute qu'on aura trouvé le moyen de contourner cette autonomie professionnelle qui seule garantit à l'individu un espace de pensée singulier.

Brigitte Guinot

brèves brèves brèves brèves brèves brèves

Christian Bréchet a démissionné de son poste de directeur général de INSERM) suite à l'affaire Metagenex. Il est remplacé par André Syrota, Professeur à la Faculté de Médecine Paris Sud, Directeur des Sciences du Vivant du CEA.

La formation « Formation d'animateurs de groupes d'analyse des pratiques » proposée par la FFPP en 2008 accueillera 12 participants.

Si cette formation vous intéresse pensez dès à présent à mettre une option sur la prochaine session.

brèves brèves brèves brèves brèves brèves

L'AFPS (Association Française des Psychologues Scolaires) avait invité la FFPP à son congrès à Arcachon. Brigitte Guinot a représenté la FFPP.

EFPA: Première réunion du comité exécutif (EC) de l'EFPA. Roger Lécuyer est en charge des relations avec le comité des affaires scientifiques et de l'upsyS



l'actualité professionnelle et de la discipline

ÉDITION SPÉCIALE N° 1 2007

8.50 EUROS

6.50 euros: Membre de la FFPP

RÉGLEMENTER LA DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

POURQUOI ? COMMENT ?

Directeur de la publication Roger LECUYER,

Rédactrice en chef Brigitte GUINOT

Comité de rédaction, Christian BALLOUARD,, Marie-Christine

GELY-NARGEOT, Stéphanie ANDRU,

Marie-Jeanne ROBINEAU, Dominique SZEPIELAK, Bruno

VIVICORSI

N° ISSN - 1763-4113

FFPP 92 rue du Dessous des Berges 75013 Paris

Permanence téléphonique le mardi après midi

Tel/fax. 00 33 (0) 1 43 47 20 75 www.ffpp.net - siege@ffpp.net

A lire de toute urgence!

19 contributions participent ainsi à alimenter le débat sur « les possibles » d'une réglementation de la déontologie. La FFPP doit au printemps prochain statuer sur cette question.

Les auteurs ont décliné ce qu'exercer et enseigner engendrait en l'articulant autour de la notion fondamentale de responsabilité. L'idée commune est bien que le code de déontologie est une valeur partageable et presque tous sont d'accord pour développer des arguments qui le rendrait opposable. Il n'empêche que chacun soutient SA position selon ses croyances, son engagement, ses responsabilités. Ce numéro est le résultat d'une palette de discours à l'image de la FFPP, on y trouve tout autant des psychologues cliniciens très marqués par la psychanalyse, des psychologues du travail, de l'éducation et des universitaires qui rappellent le enseignant l'éthique et la déontologie.

Pour vous procurer le bulletin « Réglementer la déontologie des psychologues. Pourquoi ? Comment ? »

découpez ou photocopiez le bon ci-dessous et retournez-le à l'adresse indiquée accompagné de votre règlement.

prix TTC 8 euros (franco de port) pour les membres de la FFPP
prix TTC 10 euros non membre (franco de port)

Je commande exemplaires du numéro

Nom, prénom :

Adresse :

Ci-joint un chèque d'euros, à l'ordre de la FFPP

Adresser le tout à FFPP 92 rue du dessous des berges 75013

Paris Tél/fax : 33 (0)1 43 47 20 75 E-mail : siege@ffpp.net

Sommaire

Réglementation de la déontologie des psychologues,

Roger Lécuyer

Des psychologues en ordre, *Norbert Bon,*

**Réglementation du code de déontologie
des psychologues, Ordre ou pas ordre,**

Jean Camus,

Pour choisir ,

Brigitte Guinot

Petit délire récréatif et iconoclaste,

Christine Breitenstein

**Déontologie, représentation, organisation :
Jalons prospectifs pour (tenter de) sortir
de la confusion des genres et de l'un-passe ordinale,**

Alain Létuvé

L'heure ou leurre de l'ordre ?

Christian Ballouard

Une chaussure à mon pied,

Sylvie Dauriac

**Si Ordre il y avait, quelles en seraient
les modalités opérationnelles ?**

Rémy Mervelet

**« Un ordre : quels enjeux pour la profession ? » : bilan
du dossier paru dans**

Psychologues et Psychologies,

Roger Lécuyer

Ordonner - Organiser – Réglementer,

Claude Sablé

**A propos d'un « ordre des psychologues »,
libres réflexions pour échanges et argumentations,**

Joseph Mornet

Mot de passe : www.ffpp.net

**La Réglementation du code de déontologie :
pourquoi et comment ?**

Marie Jeanne Robineau

Psychologue ou juge ? Ordonnera qui pourra,

Daniel Le Garff

**Qu'est-ce qui fait dés-ordre à proposer un
rassemblement des psychologues ?**

Marie Gaignard

**Légalisation du code de déontologie des
psychologues,**

Frédérique Bellis

« L'inconscient n'est pas aux ordres... »,

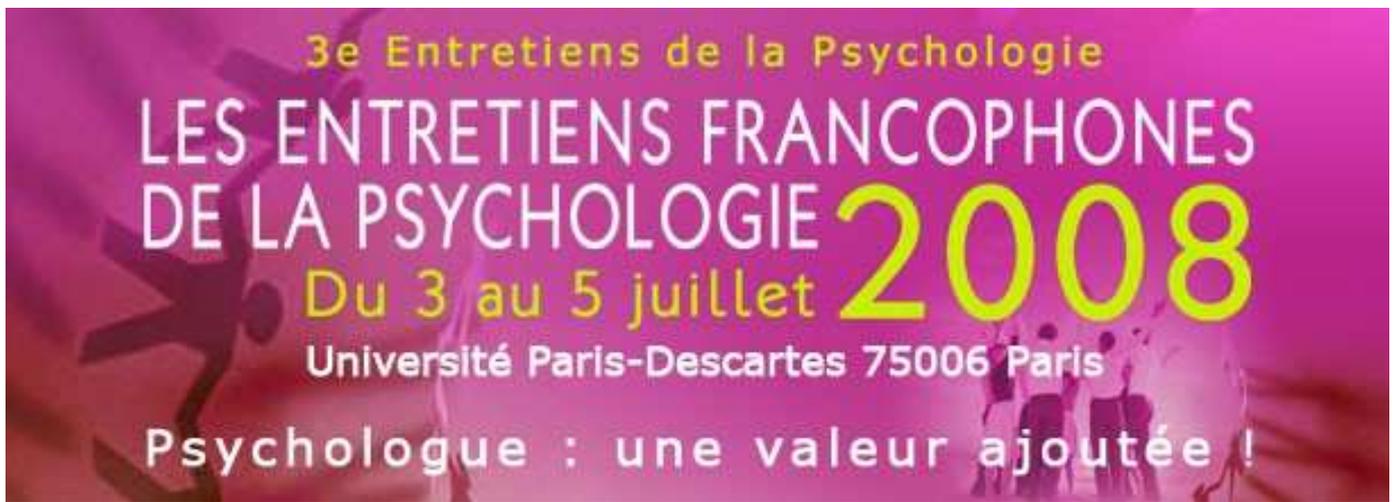
Fabrice Leroy

L'Ordre, la formation et la recherche en psychologie

Benoît Schneider, Marie-Claude Mietkiewicz

L'alternative à l'ordre : La Régulation Professionnelle ?

Patrick Cohen



Argumentaire

Psychologue : une valeur ajoutée !

La place des psychologues dans la société d'aujourd'hui

Les psychologues ont bonne presse, mais auraient-ils mauvaise réputation ? Notre communauté professionnelle est invitée cette année à s'interroger sur la représentation du psychologue au cœur de la problématique de ces Troisièmes Entretiens de la Psychologie.

Malgré l'émergence incontestable de la psychologie dans notre société, la profession de psychologue souffre d'un déficit d'image, renforcé ces dernières années par l'opacité du champ « psy ». Les raisons de cet apparent paradoxe sont multiples et partagées, parfois différemment, en Belgique, en France et en Suisse. Certains facteurs de confusion sont indépendants des psychologues eux-mêmes.

Aujourd'hui, nous voyons apparaître de plus en plus de demandes, et bien plus d'offres encore. On pourrait alors penser que le psychologue joue bien un rôle de pivot dans l'analyse et la prise en charge de nombreux phénomènes concernant la personne, le collectif et la société. Mais la confusion des sollicitations et l'instrumentalisation qui s'en suit conduisent à des offres qui peuvent être incohérentes. De plus comment repérer le psychologue parmi des appellations professionnelles distinctes : coach, psychothérapeute, consultant, psychanalyste etc.

Si un grand nombre de professionnels utilise les outils de la psychologie, les psychologues sont les seuls à en connaître les méthodes et le mode d'emploi : ils ont les compétences théoriques et techniques la maîtrise de leur mise en œuvre et la nécessaire distanciation qui permet la prise en compte de la personne en situation.

Nous souhaitons, à travers ces 3^{èmes} Entretiens de la Psychologie, élargis à d'autres pays francophones pour la première fois, affirmer la « valeur ajoutée » du psychologue dans la société, valeur qu'il faut sans doute clarifier, préciser, définir, à la fois pour les psychologues, le public, les employeurs, les décideurs.

Si les dimensions éthique et déontologique sont spécifiques et indissociables de la position et des pratiques du psychologue, d'autres aspects peuvent être repérés pour questionner « la valeur ajoutée » du psychologue :

- L'exercice professionnel : en quoi le travail du psychologue se distingue-t-il du travail d'un « psy » non psychologue, ou d'un professionnel « non psy » ? Que nous disent les autres professionnels quant à la pertinence des activités du psychologue ?

- le champ social : comment évolue la demande faite au psychologue ? Doit-on parler d'un psychologue « d'hier », « d'aujourd'hui », et « de demain » ? Dans quels domaines le psychologue a-t-il vocation à intervenir ou à ne pas intervenir ? Que lui demandent les employeurs, les institutions, les politiques, les associations ? Comment y répond-il ?

- l'image : doit-on parler « du » psychologue, ou « des » psychologues ? Quelles représentations le public, les médias, et les psychologues eux-mêmes se font-ils du psychologue ? Dans quels cadres légaux et organisationnels (titre, code, organisations professionnelles...) évolue-t-il selon le pays d'exercice et quelles en sont les incidences.

- la formation : quelles sont les spécificités de la formation (initiale et continue) du psychologue ? Quels sont les changements apportés par la certification Europsy ? Comment s'articulent pédagogiquement les différents champs théoriques qui composent « la psychologie » à l'Université ?

- la méthodologie : y a-t-il des méthodes et des outils propres aux psychologues ? Sur quoi porte la compétence spécifique du psychologue en matière de tests, de recrutement, d'orientation, de formation et de psychothérapie... ? La formation du psychologue le prépare-t-il à une meilleure maîtrise des analyses qualitatives et quantitatives ? En quoi le psychologue peut-il aider à prévenir l'utilisation de certains outils insuffisamment validés ?

Sans nul doute, il sera passionnant de suivre tout au long de ces journées comment les professionnels, qu'ils soient praticiens ou universitaires, les partenaires (institutionnels, politiques, associatifs) mais aussi les personnes qui font appel au psychologue, sont en mesure d'établir cette différence, de la faire valoir.



ATTENTION

Pensez à anticiper votre inscription professionnelle aux Entretiens.

Contactez Jeannine Accoce qui vous donnera tous les renseignements nécessaires pour effectuer votre demande auprès de votre employeur.

L'appel à communication sera diffusé à partir de mi-novembre.

Reportez vous au site des Entretiens à partir de mi-novembre. Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires (tarif, appel à com, pré-programme, renseignements divers)

Tel/fax. 00 33 (0) 1 43 47 20 75 siege@ffpp.net
www.entretiensdelapsychologie.ffpp.net

des contributions originales couvrant les divers domaines de la psychologie

L'indépendance éditoriale du Bulletin de psychologie et son esprit d'ouverture favorisent la publication de travaux qui s'inscrivent dans les courants les plus actuels de la recherche comme ceux qui, novateurs, se situent hors de ces mouvements

une large diffusion internationale

Dans plus de quarante pays des cinq continents, des bibliothèques, des laboratoires de recherche, des établissements employant des psychologues, assurent la permanence et la diffusion du Bulletin de psychologie

un comité de rédaction, un comité de lecture et d'expertise

Comme toutes les revues scientifiques, le Bulletin de psychologie soumet, pour évaluation, les manuscrits à deux experts choisis parmi les chercheurs ou praticiens faisant autorité dans leur domaine. Cette procédure permet, à la fois, de maintenir un haut niveau de qualité scientifique et de conseiller les auteurs

Six numéros annuels, constituant, depuis plus de 50 ans, une documentation irremplaçable, avec des recensions d'ouvrages et d'articles de revues

abonnements :
www.bulletindepsychologie.net

bulletin de psychologie,
 17 rue de la Sorbonne,
 75005 Paris

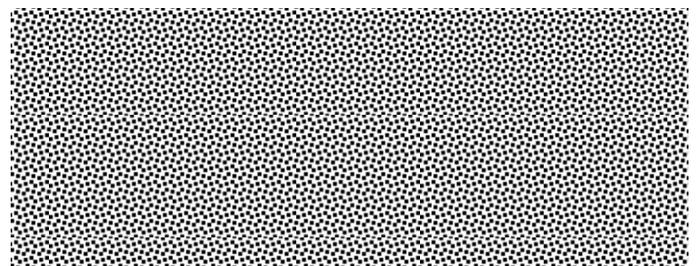
Particuliers 79 € ;
 Institutions 114 € ; Sociétés
 135 €

Tarifs spéciaux pour les
 membres de la FFPP
 5 abonnements: - 10% 10
 abonnements: -15%
 20 abonnements: -20%



Sortie en Décembre du bulletin de psychologie « Entretiens de la psychologie 2006 »

un changement de lieu pour l'annonce de la journée du 16 novembre organisée par l'AFPTO *Psychologie du travail et dynamique des changements*, elle a lieu à Paris 10 - Nanterre et non au CNAM. Par contre, le CNAM organise le 25 janvier 08 à la Mutualité un colloque international *Clinique du travail et psychiatrie*, herve@cnam.fr"



rejoignez la FFPP

Responsable

- La FFPP a le courage de dire que l'on met trop de psychologues sur le marché du travail. Et que c'est une catastrophe pour la profession et la discipline.
- Elle prend position à chaque nouvelle version du projet de décret d'application de l'article 52, soucieuse de la protection du public.
- Elle n'hésite pas à poser les questions et à mettre au travail des solutions, sur l'évolution nécessaire de la profession dans le secteur de la santé.
- Elle anticipe la qualification européenne unifiée pour les psychologues en préparant activement pour 2008 la certification Europsy.
- Elle accompagne les grandes questions liées à l'exercice de la psychologie sans langue de bois : déontologie, exercice professionnel.
 - Elle a lancé en 2006 un service d'assistance juridique pour ses membres.

Dynamique

- En moins de quatre ans, elle a déjà à son actif trois grands colloques (entretiens de la psychologie 2004, 2006), colloque sur l'intelligence de l'enfant en 2005.
- Elle a remporté un franc succès avec son quatrième colloque francophone « psychologie et psychopathologie de l'enfant » en octobre au Palais de la mutualité à Paris.
- Les prochains Entretiens de la psychologie seront des Entretiens francophones, organisés conjointement avec les Fédérations belge et suisses des psychologues (du 3 au 5 juillet 2008).
 - Des journées nationales et régionales sont régulièrement organisées en lien avec les préoccupations de la profession et de la discipline.
- Fédérer, le bulletin de l'actualité professionnelle et de la discipline présente chaque mois des thèmes qui concernent l'ensemble de la profession : une information précise et rapide.
 - Un site Web de plus en plus fréquenté, un forum participatif, des informations en temps réel sur l'actualité de la profession.
 - Les coordinations régionales se développent activement et avec enthousiasme.
 - Elle met en place pour la rentrée 2007 des programmes de formations spécifiques pour les psychologues en lien avec leurs préoccupations.
- Elle intervient dans tous les groupes de travail de l'EFPA (Fédération Européenne des Associations de Psychologues) qui regroupe plus de 200000 psychologues issus de 33 pays, et dont la FFPP est le membre officiel pour la France.
 - Elle est associée à la Commission Internationale des Tests (ITC)
- Elle a contribué à obtenir que le congrès de l'association internationale de psychologie appliquée se tienne à Paris, conjointement avec les Entretiens de la psychologie, en 2014 à Paris (5000 participants attendus).

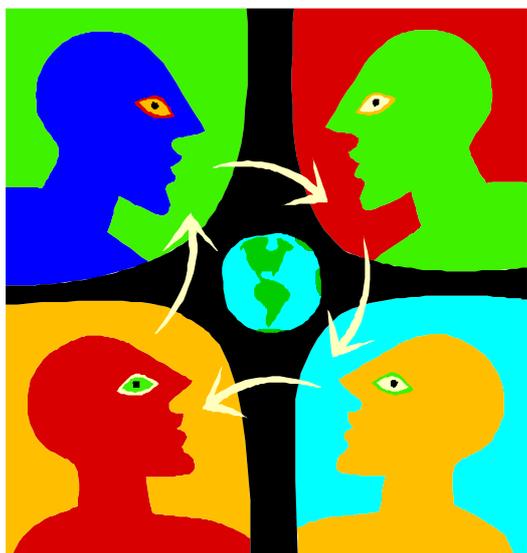
Fédératrice

- Praticiens et Universitaires ont choisi d'avancer ensemble pour donner à la profession et à la discipline une lisibilité et une visibilité à la hauteur des enjeux qui les traversent.
- De nombreuses organisations et de nombreux membres individuels ont décidé de continuer le mouvement fédératif malgré l'abandon d'organisations fondatrices : la FFPP vit et se développe, en continuant à œuvrer pour un rassemblement nécessaire.
- Dans toutes ses commissions de travail, elle invite systématiquement les organisations nationales non membres au même titre que les organisations membres.
 - De plus en plus d'organisations régionales adhèrent à la FFPP (deux adhésions de plus en 2006, une qui l'a votée en 2007, trois autres qui l'envisagent sérieusement).
- Lors des journées du Forum des Psychologues en Avignon (novembre 2006) elle a lancé un appel vers les autres organisations pour parler d'une seule voix, qui a été suivi d'effet puisque de nouveau un travail commun se remet en place.
 - Elle collabore avec les revues Sciences Humaines, Bulletin de Psychologie, le Journal des Psychologues
 - Elle coopère régulièrement avec des associations d'usagers, de protection du public, d'organisations antisectes.

Pour toutes ces raisons : Rejoignez la FFPP !

Conditions d'adhésion

- Être psychologue (n° ADEL ou Diplômes)
- Ou enseignant-chercheur ou chercheur en psychologie (copie de bulletin de salaire)
- Montant de la cotisation individuelle
 - Première adhésion : 65 euros
 - Première adhésion fin d'année (15 mois) : 100 euros
 - Adhésion individuelle (renouvellement) : 100 euros
- Etudiants (master 1 et 2), Personnes non imposables : 35 euros sur justificatif
- Retraités : 70 euros



Abonnement papier

Le bulletin de l'actualité de la profession et de la discipline !
Parution 10 n° dans l'année

(Abonnement électronique pour tous les adhérents FFPP.)

Abonnement papier pour les adhérents sur demande avec participation financière de 17 euros.

30 euros pour les non adhérents prix au n° 3 euros



3e Entretiens de la Psychologie

LES ENTRETIENS FRANCOPHONES DE LA PSYCHOLOGIE 2008

Du 3 au 5 juillet

2008

Université Paris-Descartes 75006 Paris

Psychologue :
une valeur ajoutée !

La place des psychologues
dans la société d'aujourd'hui.



Fédération
der Schweizer Psychologinnen
und Psychologen

Fédération
Suisse des Psychologues

Federazione
Svizzera delle Psicologhe
e degli Psicologi

www.psychologie.ch



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie
Tél. : 33 (0)1 43 47 20 75
www.ffpp.net



Fédération Belge des Psychologues
Belgische Federatie van Psychologen
www.bfp-fbp.be

European Federation of Psychologists' Associations



www.entretiensdelapsychologie.ffpp.net _ email : siege@ffpp.net